



## AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil municipal a adopté lors de sa séance ordinaire du 8 mars 2022, le règlement suivant :

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 607-6**

Ce règlement modifie le *Règlement numéro 607 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* afin d'y ajouter, au chapitre 9 « Établissement d'enseignement dans la zone EF-07 », un objectif d'intégration de mesures acoustiques permettant de minimiser l'impact sonore sur l'environnement immédiat.

Ce règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité de la MRC des Laurentides le 18 mars 2022 et conséquemment, il entre en vigueur à cette date.

Une copie du règlement est disponible à la mairie située au 2579, rue de l'Église, à Val-David, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, ainsi que sur le site web de la Municipalité à l'adresse <http://www.valdavid.com/publications/>.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 23 mars 2022

(Signé Carl Lebel)

---

Carl Lebel  
Greffier-trésorier adjoint